



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question écrite n° 529

Texte de la question

M. Jean-Claude Gayssot rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme la situation très difficile que connaît l'entreprise nationale Air France et la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent afin de l'en sortir. Le prétendu « plan de redressement » de la direction, que le Gouvernement soutient, n'est pas la bonne réponse. En effet, partant d'une perte de 4 milliards annoncée pour cette année, la direction pense renflouer les caisses de la compagnie en décidant 1 500 nouvelles suppressions d'emplois (qui conduiront à 5 000 disparitions de postes en moins de 3 ans !) et en remettant en cause des acquis du personnel. Or, cette situation catastrophique est le résultat d'une gestion menée depuis deux ans, qui privilégie les opérations financières dilapidant les fonds propres d'Air France : ainsi, la vente d'une partie de la flotte et du siège social en utilisant les fonds accordés par l'Etat, soit 3 milliards de francs, ainsi, l'achat d'UTA, de CSA et de Sabena, soit 8 milliards de francs. Poursuivre dans cette voie, c'est appliquer l'esprit et la lettre du traité de Maastricht en faisant s'engouffrer le transport aérien français dans la déréglementation d'une guerre des tarifs et d'occupation de l'espace aérien où la compagnie française se retrouve affaiblie, notamment face à la concurrence américaine. Ces choix démontrent l'incompatibilité entre la mission d'un service public digne de ce nom et les intérêts privés. L'Etat étant le principal actionnaire d'Air France, à ce titre, il se doit de mettre les moyens nécessaires au redressement de la compagnie. Le 23 novembre dernier, dans un mouvement unitaire, le plus puissant depuis 1947, les salariés d'Air France et toutes leurs organisations syndicales se sont engagés dans une action contre « le plan de redressement » et les suppressions d'emplois programmées. De plus, afin d'envisager une autre issue, plusieurs milliers de professionnels de tous horizons politiques et d'appartenances syndicales diverses des compagnies Air France, d'Air Inter, d'UTA et aussi d'ADP, d'entreprises tierces et sous-traitantes, des centres de contrôle aériens de Paris et de province, demandent par voie de pétition, l'arrêt de la politique de déréglementation et le renforcement du service public du transport aérien. Ils demandent l'organisation d'un débat national sur cette question d'importance. D'ores et déjà, cette pétition a recueilli des milliers de signatures tant à Roissy qu'à Orly. Soutenant cette exigence d'un débat national, il lui demande son opinion en la matière ainsi que les mesures urgentes qu'il entend prendre, concernant Air France, afin de permettre à la compagnie nationale de sortir de la situation difficile dans laquelle elle se trouve.

Texte de la réponse

Le groupe Air France, dont les pertes financières se sont élevées à 3,2 milliards de francs en 1992, après un déficit de 685 millions de francs en 1991 et de 717 millions en 1990, est aujourd'hui en proie à de grandes difficultés. Air France subit, comme la plupart des grandes compagnies, les effets d'une crise sans précédent du transport aérien mondial, liée à la surcapacité du marché, à la multiplication des guerres tarifaires et à l'exacerbation de la concurrence. Dans un tel contexte, l'amélioration de la compétitivité et le retour à l'équilibre économique sont des impératifs pour l'entreprise, à qui il revient en premier lieu de prendre sur le plan interne les mesures nécessaires à son redressement. Air France a présenté dès septembre 1991, dans le prolongement du contrat de plan 1991-1993 conclu avec l'Etat, un premier plan de redressement intitulé CAP 93, visant à réduire de façon structurelle ses coûts de 1,5 milliard de francs à l'horizon de l'année 1993. À ce plan s'est

ajoute, devant l'accentuation de la crise, le programme de retour à l'équilibre présente en octobre 1992, avec pour objectif une amélioration structurelle de la capacité d'autofinancement d'au moins trois milliards de francs en 1994. Au total en 1991 et 1992, 4 600 suppressions nettes d'emplois de personnels au sol, portant sur les années 1991-1993, ont été programmées. Ce dispositif, dont la mise en œuvre s'effectue conformément au calendrier prévu, a reçu le soutien du Gouvernement. Mais il s'avère insuffisant pour faire face à la gravité de la situation actuelle, qui menace la pérennité de l'entreprise. Aussi la compagnie nationale Air France doit intensifier ses efforts de redressement et la stratégie de groupe doit être renforcée afin de tirer le meilleur parti des complémentarités entre Air France et Air Inter. Par ailleurs le Gouvernement entend défendre les positions du pavillon français au sein du transport aérien mondial, notamment par une attitude de fermeté dans le cadre des négociations régissant les droits de trafic internationaux.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 529

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1293

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2454